

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce lormulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception	Dossier complet le :	8	N° d'enregistrement: Fo 9318 6333
Création d'un réseau d'évacuation des eau mer, dans le cadre, d'une part, d'un PC por la réhabilitation du complexe hôtelier "Le	ur la rénovation du bâtiment	es en mer existants dit "Villa Chamberl	ain" et, d'autre part, d'un PCM n°2 pour
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvra	ige ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénor	n	
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale  RCS / SIRET 9 5 6 8 0 4 6  Joign  3. Catégorie(s) applicable(s) du table	SAS Hôtel Métropole Le B Mme BARRAL Béatrice  1 1 0 0 0 1 3  ez à voire demande l'an	Forme juridique nexe obligatoire	n°1
e. date gene (a) applicable (a) at label	dimensionnement correspo	ondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie  19° catégorie	(Préciser les éventuelles re	ubriques issues d'o	es seuils et critères de la catégorie sutres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.) i supérieur ou égal à 30 m 3/ h.
	4. Caractéristiques géné	rales du projet	
Doivent être annexées au présent form 4.1 Nature du projet, y compris les évet La création d'un réseau d'évacuation des d'une part, de la demande de Modificatio Berlugan" à Beaulieu-sur-Mer (PC n°006 C Les travaux prévus dans la demande de N - MODIFICATION DES FACADES EXISTAN	ulaire les pièces énoncées ntuels travaux de démolition eaux pluviales et de deux rej on n°2 du Permis de Construin 111 14 50004 du 20 février 20 Modification n°2 (PCM2) sont	à la rubrique 8.1 a n lets à la mer s'inscri re de réhabilitation 15 et PC n°006 011 les suivants :	t dans le cadre : du complexe hôtelier "Métropole Le 14 50004M du 16 mai 2016).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

- CREATION D'UN SOUS-SOL DANS L'EMPRISE DU BATIMENT PRINCIPAL À USAGE DE SPA ET LOCAUX D'EXPLOITATION

- MODIFICATION DU PROJET DE PAYSAGE ET DU PROJET VRD, Y COMPRIS CREATION D'UN RESEAU D'EVACUATION DES EAUX

d'autre part, de la demande de permis de construire de rénovation du bâtiment dit "Villa Chamberlain" ayant pour objet :

- REFECTION DE LA TOITURE, MODIFICATION DES OUVERTURES ET CREATION D'UNE GALERIE A LA PLACE DES BALCONS

- CREATION D'UN PARKING SOUTERRAIN A USAGE PRIVE, Y/C PLATEFORME ELEVATRICE POUR VOITURE ET ESCALIER D'ACCES

- CREATION D'UN RESEAU D'EVACUATION D'EP VERS UN EXUTOIRE EXISTANT EN MER A TRAVERS LE SITE DE L'HOTEL METROPOL

- CREATION D'UN TROISIEME NIVEAU DE STATIONNEMENT EN SOUS-SOL

PLUVIALES VERS DEUX EXUTOIRES EXISTANTS EN MER

4.2 Objectifs du projet

La rénovation du bâtiment principal et des bâtiments annexes et la création d'un parking souterrain ont pour objectif l'amélioration de l'architecture des bâtiments et de la fonctionnalité du complexe hôtelier.

La conformation du site (en pente vers la mer) suggère la création d'un réseau d'eaux pluviales gravitaire vers la mer. Cette solution est plus pérenne et plus adaptée à la conformation globale du site par rapport aux préconisations du PC et PC Modificatif n°1, où les eaux pluviales étaient évacuées vers le réseau d'assainissement de la Ville.

Ces eaux pluviales étant totalement propres (aucune place de stationnement de véhicules ne sera présente en surface), nous estimons que le milieu marin ne subira aucune nuisance.

La rénovation du bâtiment dit "Villa Chamberlain" a pour objectif l'amélioration de l'architecture du bâtiment et de sa fonctionnalité en tant que bâtiment d'habitation. La création d'un parking souterrain rendra plus simple le stationnement et le confort des occupants des 4 appartements.

La conformation du site (en pente vers la mer) suggère la création d'un réseau d'eaux pluviales gravitaire vers la mer, à travers le nouveau réseau d'évacuation créé sur le site de l'Hôtel Métropole.

Ces eaux pluviales étant totalement propres (aucune place de stationnement de véhicules ne sera présente en surface), nous estimons que le milieu marin ne subira aucune nuisance.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de création du réseau d'évacuation des eaux pluviales (pour l'ensemble de l'unité foncière - Hôtel Métropole et Villa Chamberlain) seront réalisés comme suit :

- > tranchées le long du parcours du réseau
- > vérification du bon fonctionnement et du bon état des exutoires existants
- > pose de canalisations selon les pentes calculées par un Bureau d'Études Techniques Fluides, y compris regards et avaloirs
- > branchement des nouvelles canalisations aux tuyaux de descentes des eaux pluviales des bâtiments existants
- > reconstitution des éventuels revêtements de sol et des zones végétales concernées par les travaux.

Les autres travaux de rénovation du bâtiment principal et des bâtiments annexes consisteront à :

- Reprises en sous-œuvre pour création des niveaux de parkings souterrains;
- Rénovation des façades par la pose d'échafaudages autour des bâtiments;
- Protection des abords, notamment des jardins.

Les travaux auront une durée approximative de 12 mois et n'impacteront pas la voie publique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bâtiments du complexe hôtelier le Métropole seront toujours exploités comme complexe hôtelier.

Aucune place de stationnement de véhicules ne sera présente en surface (stationnement uniquement en souterrain), ce qui n'affectera pas la propreté des eaux pluviales se rejetant à la mer.

La Villa Chamberlain sera toujours exploité comme bâtiment d'habitation.

Aucune place de stationnement de véhicules ne sera présente en surface (stationnement uniquement en souterrain), ce qui n'affectera pas la propreté des eaux pluviales se rejetant à la mer.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour l'hôtel Métropole et ses bâtiments annexes :

Permis de Construire n° 006-011 14 50004 du 20/02/2015

Permis de Construire n° 006-011 14 50004 M01 du 10/05/2016

Permis de Construire n° 006-011 14 50004 M02 en cours de rédaction pour dépôt à la Mairie de Beaulieu-sur-Mer

La Villa Chamberlain fait l'objet d'une Demande de Permis de Construire qui sera déposée de manière indépendante.

Oldiid	eurs caracté	eristiques			Valeur(s)
Surface totale du terrain		7911m2 + DPM 974m2 4 canalisations de 35 m environ 300 mm exutoire EST et 400 mm exutoire OUEST			
Longueur du réseau d'évacuation des e					
Section (diamètre) de l'exutoire					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordon	nées géographiques <sup>1</sup>	Long. 43°	42'21"3 Lat	.7_°20'04"2
15/19bis, Boulevard Maréchal Leclerc 06310 Beaulieu-sur-Mer	et c), 7°a 10°,11°a) 38°; 43°	:atégories 5° a), 6° a), l ), b) 9°a),b),c),d), b),12°,13°, 22°, 32°, 34° a), b) de l'annexe à . 122-2 du code de nement :			
	Point de	départ :	Long°	'" La	
	Point d'o	anivée : nes traversées :	Long ª	'"_ la	
	olgnez à ve	otre demande les an	nexes nº 2 (	à 6	
January Company				oui X	Non
4.7 S'agit-ii d'une modification/extens 4.7.1 St out, cette installation of environnementale?	ion d'une in	stallation ou d'un ouvra 190 a-t-il fait l'objet Le projet n'a pas fait	d'une évalu	oui	Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau cl-dessous, vous pauvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Beaulieu-sur-Mer (06310)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	×		Le site "Métropole" se situe dans les abords de la La Rotonde / Hôtel Bristol et la Villa Kerylos à Beaulieu-sur-Mer (06310)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?	X		Identifiant : Alpes Maritimes 6 Nom : Littoral de Nice à Menton Date : arrêté du 20/03/1973 Superficie : 9.426 hectares
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		50mètres à l'Ouest du site Cap Ferrat
D'un site classé ?	X		Identifiant: 93C06038/Alpes Maritimes 35 Nom: Domaine Public Maritime du Cap Ferrat Date de classement: 30/06/1972 Superficie: 722,58 hectares

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	i Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-ii des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milleu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources				Des terrassements sont prévus pour la réalisation de parkings souterrains ;
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		des déblais devront être évacuées
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-it les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			
Millet nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Aucune incidence sur le milieu naturel : les eaux pluviales rejetées en mer seront propres
			X	Aucune incidence sur le milieu naturel : les eaux pluviales rejetées en mer seront propres

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	d glob state of global state o	×	
	Engendre-t-il ta consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-II concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-Il concerné par des nuisances sonores ?		X	

		and the second second	The second second	
	Engendre-t-II des odeurs ? Est-II concerné par		×	
	des nuisances olfactives ?		X	
				L'utilisation d'engins de chantier, tels que des Brise-Roches Hydrauliques (BRH) engendreront des vibrations en phase travaux
	Engendre-t-il des vibrations ?	X		
	Est-il concerné par des vibrations ?	X		
	F			L'éclairage extérieur des bâtiments et des zones aménagées à jardin
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	×		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? SI oui, dans quel milieu ?	×		Rejets uniquement d'eaux pluviales à la mer; les eaux usées seront évacuées uniquement sur le réseau d'assainissement de la Ville
Emissions				Rejets uniquement d'eaux pluviales à la mer ; les eaux usées seront évacuées uniquement sur le réseau d'assainissement de la Ville
	Engendre-t-ii des effluents ?	X		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux 7		X	

		_	-	
	Est-il susceptible de porter atteinte au			
	patrimoine			
	architectural, culturel.		X	
	archéologique et			
Patrimoine /	paysager?			
Codre de vie	Engendre-t-il des		-	Manufald Addition of the St. St. Mark St.
/ Population	modifications sur les			
	activités humaines			
	(agriculture, sylviculture,		X	
	urbanisme			
	aménagements), notamment l'usage			
	du sol ?			
6.2 Les incide	ences du projet ident	ifiées (	au 6.1	nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvé				
Oul	Non X Si oui, décri			
				Construire Modificatif n°2 pour le bâtiment principal et ses annexes et la
	ets d'eaux pluviales à la			ensemble du sité. Séclaralent que les eaux pluviales auraient été évacuées sur le réseau
d'assainisseme	ent de la Ville et non pa	s à la n	ner : ce	st donc une modification par rapport aux permis obtenus.
Les deux parce	elles n° AH87 et AH290	font l'o	objet d'	Permis de Construire déposé de manière indépendante, dont l'objet sont
les travaux de	réhabilitation du bâtiπ	nent di	t "Villa (	imberlain", faisant partie de la même unité foncière. Le nouveau réseau
				aussi les eaux de ces deux parcelles : en effet les eaux pluviales de la "Villa du site "Métropole". C'est la raison pour laquelle une seule demande de cas
				ironnementale d'apprécier les incidences d'un point de vue global.
				Il a company that a street and a selected a making beaution than 9
				-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	rivez le	squels	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduke les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les ruissellements pluviaux issus de la voie d'accès menant aux parkings souterrains du complexe hôtelier "Métropole Le Berlugan" passeront avant leur rejet en mer, par un ouvrage de dépollution de 20 m3 sur une surface de 20 m² assurant la décantation des Matières En Suspension et la rétention des hydrocarbures et des huiles (ouvrage comportant une décante de 20 m² et une cloison siphoïde).

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des renseignements donnés dans le présent formulaire nous estimons que les impacts sur le milieu naturel seront très faibles, notamment concernant les rejets des eaux pluviales en mer.

Les eaux pluviales seront propres, car aucun stationnement en surface ne sera prévu sur la totalité du site Métropole + Villa Chamberlain.

La réalisation d'un bassin de dépollution au droit de la voie de circulation assurera la rétention des éventuels hydrocarbures provenant de la voie de circulation du site Métropole.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 Intitulé «informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire» - non publié;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesqueis le projet est susceptible d'avoir des effets.	

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Nous vous transmettons en pièce jointe (Annexe 7) la "Note technique définissant les points de rejets pluviaux du projet en mer", réalisée par le Bureau d'Études Hydrauliques Eau&Perspectives

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

solice sur Mer 10. 18 outstone des.

Signature

